



Imposition rente indemnisation accident de la route

Par **Julie Coquerez**, le **20/01/2017** à **18:22**

Bonjour,

Je vous sollicite pour vous demander de l'aide. J'ai été victime d'un accident de la route en 1985. En 2005 après consolidation de mon état il a été décidé par transaction entre la compagnie d'assurance et moi du versement d'une rente versée à la victime d'un accident de la circulation en dommage et intérêt. Pour information, j'ai un taux d'invalidité de plus de 80 pour cent. Jusqu'en 2014 aucun problème mais cette année la la mutuelle saint Christophe qui me versait cette rente à été racheté par groupama qui déclaré chaque année cette rente aux impôts alors que celle ci n'est pas imposable à priori. En 2014 ma réclamation aux impôts à abouti. En 2015 on me répond que comme je travaille mon handicap ne m'empêche d'exercer une activité professionnelle puisque je travaille et donc je suis imposee sur cette rente (à près de 20 POUR CENT). J'aimerais savoir si je pouvais transformer cette rente en capital et si vous pouviez m'y aider afin de ne plus subir ce stress fiscal !

Merci par avance de votre réponse

Cordialement